



En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n° 0072 / 4855 / 162 / 06 / 25 / 0123

Version : 01

Fabricant : **RIVOLIER**
ZI Les Collonges – BP 247
42173 ST-JUST-ST-RAMBERT
France

Produit : Veste de visualisation adaptée à la pratique de la chasse, de jour, permettant au chasseur d'être davantage visible dans un environnement naturel boisé, notamment des autres chasseurs. Usage non professionnel. La visibilité est renforcée par un contraste élevé entre la veste et l'arrière-plan. Ce vêtement ne convient pas pour être utilisé comme vêtement de signalisation sur le domaine routier.

Identification : Référence : **SG329-012 TRACK EXPERT JKT**
7 tailles de S à 4XL (tour de poitrine : de 92 à 138 cm – Stature de 168 à 200 cm).
Veste réalisée en matériau extérieur Polyester laminé membrane Polyuréthane, coloris orange fluorescent. Empiècements contrastés réalisés en matériau Polyamide / Polyester / Elasthanne laminé membrane Polyuréthane, coloris bronze et en matériau Polyester laminé membrane Polyuréthane, coloris bronze.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** : 1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.2 – 2.4 – 2.13.

EPI de catégorie II.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 (2021) – NF S 74-567 (2020)

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation initiale délivrée le : **30/06/2025**

Date de la version : **30/06/2025**

Date d'expiration : **29/06/2030**

Délivrée par : **Nadine PIPAZ**
Responsable Unité Certification EPI

Signature :

